Dossier d'inscription : ACA	DEMIE DE DAN	SE ARMELLE GA	ABRIEL – Saison 202	25/2026	
Cadre réservé à l'administration : □ paiement inscription □ 30€ de caution costumes □ Règlement signé □ 1 enveloppe timbrée □ attestation assurance □ signatures droit à l'image □ 1 certificat médical □ Facture souhaitée oui/non □ paiement annuel cours □ DOSSIER COMPLET				PHOTO à coll par vos soin	
<u> </u>	dentité de l'élève	<u>(écrire lisiblement)</u>			
NOM et Prénom de l'élève : Adresse : Date de naissance// Courriel : Portable mère : Profession mère ou danseur adulte :		ode postal et ville : . en septembre :			
Les cours proposés à l'élé	COURS S		isis devrent être cochés		
Les cours proposes a ren	eve som sumgnes,	le ou les cours ciro	isis deviont etre toches	•	
Eveil (4/5 ans) Mercredi 14h15 à 15h00		Initiation (6/8 ans) Mercredi 9h00 à 10h00 : 5/7 ans Samedi 10h00 à 11h00 : 6/8 ans			
	CLAS	SIQUE	•		
Mercredi 11h00 à 12h00 1 ^{er} cycle : 8/10 ans	2ème cycl	li 15h00 à 16h30 e : 11/13 ans, rte pointes	Mercredi 16h30 à 3ème cycle : 13 ans		
Jeudi 17h30 à 18h30 Cours de pointes ensemble 2 ^{ème} & 3 ^{ème} cycle	Jeudi 18h30 à 19h30 Adultes		Vendredi 16h30 à 17h30 2ème cycle concours 11/14 ans (à réception des variations)		
Samedi 9h00 à 10h00 1 ^{er} cycle : 8/11 ans	Samedi : 3ème cycl	11h00 à 12h30 e			
	JA	AZZ			
Mercredi 10h00 à 11h00		1 1 1	7h30 à 18h30		
Enfants cycle 1: 6/10 ans Vendredi 18h30 à 19h30		Intermédiaire (Manon)			
Vendredi 18h30 à 19h30 Avancé (Manon) Vendredi 19h30 à 20h30 Adultes (Manon)					
contemporain (stages mensuel	s avec Astrid)	caractèr	9		
	AUTORISATION I	DROIT A L'IMAGE			
Pour les mineurs : Nous soussignons, M. et	Mme		responsables de :		
autorisons l'Académie de danse Armelle G		-			
es supports existants (articles de presse, p Attention, cette autorisation doit				à qui de droit.	
Fait à	=	_ · <u></u>	Mère :	Tuteur :	
Pour les majeurs : Je soussigné(e)		autor	ise l'Académie de danse	Armelle GARRIF	
utiliser mon image à des fins exclusives de	communication sur	tous les supports exis			
affiches, vidéos gala de danse) Pour fairo					
Fait à	le/	SIGNATURE :			

Modalités de paiement des cours de danse et règlement intérieur

Je m'inscris ou j'inscris mon enfant à l'Académie de Danse Armelle GABRIEL pour la saison 2025/26. Je règle les **frais d'inscription annuelle et le montant des cours de danse pour cette saison.** Je choisis d'être débité selon l'échéancier que je détaille ci-après. Sur cet échéancier, je précise <u>le montant des chèques</u>, <u>l'identité du payeur</u>, <u>la banque et le n° du chèque</u>. Pour paiement en espèces, me consulter.

1. a) L'inscription devient définitive à la fin du mois d'inscription (période d'essai). Passée cette période, l'année est due en totalité.

Seule une interruption pour cas de force majeure (problème médical réel et sérieux, mutation professionnelle) sur présentation d'un justificatif, peut motiver un remboursement. Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû. La cotisation couvrant les frais d'inscription et de gestion reste acquise à l'Académie.

- b) En cas d'arrêt temporaire pour raison médicale: les cours pourront être rattrapés dans la saison sur demande.
- c) En cas de changement de forfait (diminution du nombre d'heure par semaine) : pas de remboursement après la période d'essai, le choix des cours est annuel.
 - d) Tout arrêt devra être confirmé par courrier et présentation d'un justificatif.
- 2. Si les cours venaient à être temporairement à l'arrêt pour les raisons suivantes :
 - a) Par obligation gouvernementale (pandémie...): ils seront rattrapés dans la mesure du possible ou assurés par visio ou en plein air.
 - b) Maladie ou raison personnelle/professionnelle du professeur : les cours seront rattrapés pendant des vacances scolaires ou jours fériés ou pourront être assurés par une remplaçante.

Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée.

- 3. La mensualité est calculée forfaitairement sur l'année en tenant compte des vacances scolaires, du Pont de l'Ascension (à partir du mercredi) et des jours fériés. Aucune déduction ne sera pratiquée pour ces périodes exemptes de cours de danse.
 - 4. La tenue de danse de l'école est obligatoire.
 - 5. Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves ; sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.
 - 6. Le respect de l'heure est le respect de tous.
 - 7. Chaque participant acceptera le niveau et la progression du cours dans lequel il est inscrit.
 - 8. Le parking n'est pas un terrain de jeux. Nous encourageons les parents à veiller à la sécurité de leurs enfants et au bon stationnement de leur véhicule laissant un accès libre central. Nous ne pouvons être tenus responsables d'incident survenu en dehors de la salle de danse.
 - 9. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vols ou pertes d'objets.
 - 10. Pour le bon déroulement des stages, l'inscription et le paiement devront s'effectuer au plus tard 24h avant. En cas d'un nombre insuffisant de participants, l'école annulera le stage et remboursera les personnes inscrites.

Je soussigné(e)	Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et l'accepte.
Fait àlele/	SIGNATURE :

ECHANCIER (à remplir par vos soins, indiquer montant colonne esp/ch.) Chèques à libeller à l'ordre de : « Armelle GABRIEL » ou « Manon GABRIEL » (sauf inscription et caution costumes)								
VERSEMENTS		Montant		Identité du payeur	Banque	N° de	Règlement en 10 x	Règlement en 4 x
En 10 x	En 4 x	Espèces	Chèques	1		chèque	Dates de débit	Dates de débit
Inscri (ordre Acadér							01/09	xxxxxxxxxx
Caution costumes (ordre Académie de danse)							xxxxxxxxxx	XXXXXXXXXX
N°1	N°1						A l'inscription	A l'inscription
N°2	N°2						O au 1 ^{er} de chaque mois	O le 01/10
N°3	xxxxx							
N°4	xxxxx							
N°5	N°3							O le 01/01
N°6	xxxxx							
N°7	xxxxx							
N°8	N°4							O le 01/04
N°9	xxxxx							
N°10	xxxxx							

<u>Je dé</u>	sire une facti	ure :	NON	Ου	I A	u nom de :	
ΚXX							